

Position paper

Interopérabilité sémantique = la clé d'un parcours de soins réussi

L'importance du parcours de soins pour les patients a été réaffirmée dans la dernière loi de modernisation de notre système de santé, ainsi que dans la stratégie nationale de santé. La télémédecine et l'offre de santé connectée ne cessent de progresser rappelant ainsi la nécessité d'établir des échanges cohérents entre les acteurs qui y participent. Aucun échange ne peut être à la fois efficace et sécurisé sans s'appuyer sur des vocabulaires parfaitement définis, non ambigus et partagés. L'interopérabilité sémantique est donc au cœur de la solution.

La situation actuelle de la France, avec une gouvernance éclatée (multiplicité des agences, recouvrement des missions) rend difficile la prise de décisions stratégiques et freine la mise en œuvre d'une véritable interopérabilité sémantique.

La méthodologie et l'articulation à mettre en place entre les acteurs sont pourtant bien connues et nous venons par ce document les rappeler :

Etape 1 : décrire les cas d'usage, les scénarios d'échanges de données médicales : ceci est clairement le rôle des sociétés savantes et/ou associations de professionnels (Interop'Santé, Phast, ...) et d'entreprises, qui organisent leurs travaux de co-construction par le biais de groupes de travail multidisciplinaires : industriels, professionnels de santé et utilisateurs finaux (professionnels, patients...). Ces travaux doivent tenir compte des normes et standards internationaux, l'intégration aux groupes de travail de représentants des organismes mondiaux de standardisation de santé (HL7, IHE, ...) étant souhaitée.

Etape 2 : acquérir et organiser la gouvernance pour la mise à disposition des terminologies de référence qui seront mobilisées dans les cas d'usage par les industriels afin de résoudre les problèmes d'interopérabilité. A la suite d'un choix rapide, ces terminologies doivent être acquises par l'Etat et misés à disposition gratuitement de tous les acteurs. Nous souhaitons la création d'un « guichet unique » (ex. NRC National Release Center) qui permettrait notamment la centralisation et la diffusion des terminologies de référence, à l'instar de ce que prépare l'ASIP-Santé avec son serveur de terminologies.

Etape 3 : construire, déployer, maintenir et documenter les services interopérables qui seront mobilisés dans ces cas d'usage par les acteurs de santé et par les logiciels qu'ils utilisent. Dans de nombreuses situations le service interopérable à fournir est multi-terminologique et nécessite la mise en œuvre de véritables savoir-faire industriels. **Ces services à valeur ajoutée** sont et doivent rester la propriété intellectuelle de leurs auteurs et représentent un enjeu économique important pour ces opérateurs. Les industriels ont d'ores et déjà investi ce champ d'activité. L'Etat ne doit pas s'immiscer dans cette production sauf à proposer des normes et/ou des améliorations.

Les défis actuels du secteur de la santé en France exigent des changements de pratiques (mise en œuvre de l'interopérabilité sémantique) et d'organisation (clarification des rôles des acteurs du secteur). Ces évolutions conditionnent la construction d'un parcours de soins efficient au service du mieux-être des personnes et de l'amélioration globale de la santé des populations. Les industriels sont très nombreux à s'engager dans ces nouveaux défis, ils attendent que l'Etat les accompagne, sans les concurrencer, et apporte le substrat nécessaire à cette nouvelle économie.

LESISS, les Entreprises des Systèmes d'Information Sanitaires et Sociaux, créé en 2005 par une vingtaine de chefs d'entreprises, fédère aujourd'hui plus d'une centaine d'adhérents. LESISS regroupe ainsi la plupart des industries des technologies d'information de santé et pour le médico-social. Grands acteurs internationaux et PME expérimentées s'y côtoient afin d'élaborer, en concertation avec la Puissance publique et ses opérateurs, ainsi qu'avec les représentants de professionnels de santé, des Fédérations hospitalières et les Associations de patients, les nouveaux usages qui permettent une disponibilité plus équitable du système de santé pour tous nos concitoyens.